

Chambéry, le 13 novembre 2019

**PROJET DE SCOT METROPOLE SAVOIE
ENQUETE PUBLIQUE DU 14/10 AU 14/11/2019
AVIS DE FNE SAVOIE (ANCIENNEMENT FRAPNA SAVOIE)**

Un état des lieux détaillé et des orientations intéressantes

Le projet de SCOT Métropole Savoie s'étend sur 366 pages non compris les documents cartographiques. Des analyses pertinentes sont faites, notamment dans la partie 2 Diagnostic, sur le logement, les déplacements, l'emploi, la consommation foncière...

Et déjà, dans le diagnostic, des inquiétudes apparaissent : pour les déplacements, « ¾ du territoire connaissent une forte dépendance à la voiture » (diagnostic page 118) ce qui conduit au « recours à la mobilité pour toutes les pratiques de la vie quotidienne » (page 133). Par ailleurs une « segmentation socio-spatiale entre la plaine et la montagne » existe (page 133), ce qui est confirmé par le constat que 80 % des habitants résident sur 30 % du territoire (page 10 du chapitre « Justification des choix »).

La ressource eau n'est pas toujours assurée avec certitude : « le bassin versant du lac du Bourget est identifié en situation de déséquilibre quantitatif dans le SDAGE » (Diagnostic page 58) et les conséquences du changement climatique peuvent augmenter ces déséquilibres.

Le bruit, la pollution de l'air, la pollution lumineuse sont fréquents.

Aussi la conclusion vis-à-vis de cette situation n'est pas optimiste (Diagnostic page 109) : « le parcours résidentiel des ménages sur le territoire n'est pas assuré et donne naissance à des territoires de report de plus en plus éloignés des pôles d'emploi, aggravant de ce fait les phénomènes de saturation routière observés ». Et en effet l'arrêt de la circulation routière sur un seul sens de la VRU conduit au blocage de la circulation dans Chambéry et environs.

Des orientations intéressantes sont données dans l'Evaluation Environnementale :

- la prise en compte de la nature ordinaire
- l'utilisation économe de la ressource en eau
- la diminution de la pollution lumineuse
- la lutte contre les îlots de chaleur avec la définition d'un coefficient d'espace végétalisé
- l'identification des secteurs exposés aux risques d'incendie de forêt

La définition d'espaces stratégiques agricoles est proposée dans la justification des choix.

Et d'une manière générale, l'économie du foncier est retenue : la consommation foncière par habitant passe en effet de 1 000 m²/hab entre 1970-2000 à 312 m²/hab entre 2001-2016 et devrait se stabiliser à 285 m²/logement pour 80 % des nouveaux logements (analyse de la consommation foncière).

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie

Une prévision démographique (2020 – 2040) retenue, sans ambition

La croissance démographique constatée est la suivante :

+ 1,07 % entre 1990-1999 soit + 2 090 hab/an entre 1990-1999 (SCOT 2005 pages 13-14)

+ 0,97 % entre 2006-2015 avec une population passant de 223 670 en 2006 à 242 866 en 2015 (Diagnostic page 97).

Le SCOT en projet retient, sans explications détaillées, le taux de 1,35 % pour la croissance démographique entre 2015 et 2040 soit 96 722 habitants supplémentaires en 2040 ce qui nécessite, entre autres, « la production de 2 300 logements/an, la rénovation énergétique de 3 000 logements/an et la création de 1 930 emplois/an ».

Le SCOT se positionne nettement en faveur de cet accroissement de population : « le territoire se veut donc plus attractif et en capacité d'accompagner l'accueil de nouvelles populations » (PADD page 5).

Un des éléments de justification de cette croissance est la pression due aux agglomérations genevoise au nord et grenobloise au sud. Cela signifie t'il que le SCOT Métropole Savoie se positionne comme le réceptacle de la croissance urbaine de ces 2 villes et accepte de devenir leur banlieue-dortoir avec des conséquences prévisibles sur l'engorgement des déplacements ?

Si cette urbanisation se poursuit après 2040 un cordon d'immeubles couvrira le sillon alpin de Genève à Grenoble. Est-ce là l'avenir souhaité ?

Certes, pour faire face à l'augmentation de la population dans un espace contraint (30 % du territoire est en zone « plaine »), le SCOT prévoit une réduction de la surface consommée par chaque nouveau logement soit 285 m²/logement pour 80 % des nouveaux logements.

En définitive pour FNE Savoie le projet de SCOT Métropole Savoie manque d'ambition pour encadrer, plus encore, l'augmentation de la démographie et donc de l'urbanisation.

Sans doute les flux migratoires sont très difficiles à réguler mais le SCOT pourrait, au moins, envisager une réflexion pour parvenir à une certaine régulation, par exemple :

- éviter de concentrer les nouveaux logements dans la zone « plaine » qui ne représente que 30 % du territoire (et 80 % de la population) en facilitant, en liaison avec certaines communes rurales, l'arrivée des nouveaux arrivants dans des logements vacants avec, si possible, une activité professionnelle locale ou un télétravail.
- En refusant toute extension des zones d'activité aussi bien sur la zone Arc Isère (projet en cours portant sur 16 ha) et Alpespace (projet en cours sur 30 ha, sur lesquels une colonie de guêpiers, oiseau protégé, est présente).

L'accroissement démographique, envisagé par le SCOT, avec 97 000 habitants nouveaux en 2040, paraît, pour FNE Savoie, le principal sujet d'inquiétude pour l'avenir. Il risque de conduire à une saturation de l'espace avec une congestion des transports, une pollution de l'air, une raréfaction, dans l'espace urbanisé, de la biodiversité, des difficultés sur l'approvisionnement en eau...

Quelques propositions

FNE Savoie reconnaît l'effort constant du SCOT pour éviter la consommation d'espaces, avec , par exemple, une **interdiction d'équipements dans toutes les zones dites de grande valeur écologique.**

FNE Savoie suggère une réflexion conduisant à fixer un **nombre maximum d'habitants** dans l'aire du SCOT et en même temps un coefficient minimum de biotope. Ceci afin d'éviter, à l'avenir, des îlots urbains de chaleur causés par le réchauffement.

- L'urbanisation dans les zones en extensification représente 20 % de la croissance démographique (Analyse de la consommation foncière page 7) et cette urbanisation amènerait une population nouvelle de 18 305 habitants, consommerait 731 ha soit 400 m²/nouvel habitant. 80 % de la croissance future serait concentrée sur l'axe métropolitain (Grésy sur Aix – Montmélian) soit 78 000 habitants environ ce qui consommerait 670 ha en 2040 soit 285 m²/logement. Il paraît possible de **réduire la surface consommée dans les zones en extensification, par l'urbanisation.**
- Une **cartographie des espaces stratégiques pour l'agriculture** serait nécessaire. Une incitation à la création de nouvelles ZAP en particulier au sud de l'agglomération chambérienne est nécessaire.
- Une poursuite du **repérage des zones humides et des pelouses sèches** doit être conduite, de même pour les forêts alluviales avec un classement en EBC à retenir pour toutes les forêts alluviales.
- Comme préconisé dans l'évaluation environnementale, une :
 - ✓ diminution de la pollution lumineuse (conformément à la loi de 2016)
 - ✓ utilisation économe de la ressource en eau,
 - ✓ lutte contre le phénomène des îlots de chaleur avec fixation d'un coefficient d'espace végétalisé,
 - ✓ identification spécifique des secteurs pouvant être exposés au risque incendie de forêt,

sont à retenir avec des objectifs chiffrés.

CONCLUSION

FNE Savoie reconnaît la qualité du projet de SCOT Métropole Savoie dans les multiples domaines étudiés.

La difficulté principale, pour FNE Savoie, repose sur l'augmentation de la population envisagée (+ 97 000 habitants) avec l'urbanisation qui en est la conséquence.

FNE Savoie souhaite que les propositions avancées fassent l'objet d'un examen et peut-être d'une mise en application.

Pour FNE Savoie,
André COLLAS,
Administrateur.

